

2. Pour accéder aux téléprocédures, il faut vous identifier.

Pour cela, allez dans « me connecter »,
entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe
puis cliquer sur « me connecter ».

Me connecter

Identifiant :*

Nom d'utilisateur

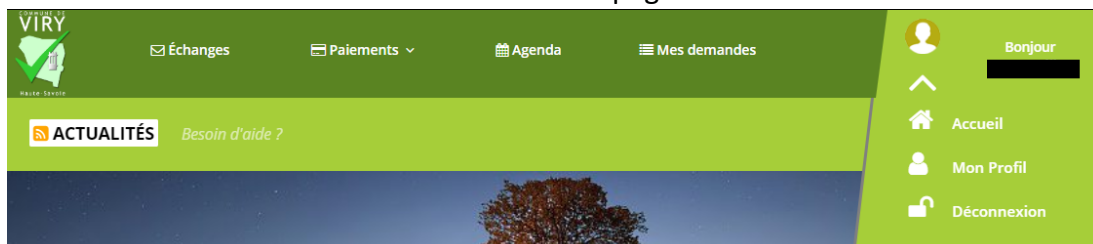
Mot de passe :*

Mot de passe

[Mot de passe ou identifiant oublié ?](#)

ME CONNECTER

Vous arrivez alors sur la page d'accueil :



3. Il faudra alors créer autant de fiches enfants 2020-2021 que vous avez d'enfants
en cliquant sur ce lien :

Cette démarche prend 10 minutes

J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

[Fiche enfant 2020 / 2021 @](#)

FAIRE UNE DEMANDE EN LIGNE

Responsable du dossier

Conjoint

Données sociales

Enfant

Fiche sanitaire de l'enfant

Autorisation globale

Autre personnes à contacter
et/ou autorisées à venir
chercher l'enfant

Justificatifs

Remarques supplémentaires

Signature